

## Evolution filière péage

# L'horizon se dégage, enfin !

Depuis la réunion du CCE du 4 octobre 2012, plus personne n'ignorait qu'un projet d'évolution de la filière péage devait se mettre en place dès janvier 2013. Cependant, la présentation de ce projet comportait de nombreuses zones d'ombre suscitant incompréhension et scepticisme. Le recours à un cabinet d'expertise a donc été sollicité à la fois par les élus, les organisations syndicales et la direction.

Le rapport d'expertise a été présenté et débattu lors du CCE du 7 mars dernier. La CFDT a souhaité procéder de façon pragmatique, en excluant les tâches et missions qui ne relèvent pas des métiers du péage. En effet, depuis de trop longs mois, certaines organisations de travail avaient intégré des activités à notre sens inadaptées aux fonctions et à la qualification des salariés du péage. Afin de lever toute ambiguïté, ces activités litigieuses ont été clairement évoquées.

### LA DIRECTION S'ENGAGE

Ainsi, conformément aux engagements qu'elle a pris devant le CCE, la DRH a diffusé le 21 mars 2013 un courrier reprenant point par point les grandes lignes de sa vision des activités relevant du péage et des perspectives d'évolution des métiers.

Elle y décrit les principaux axes de cette évolution :

- ✓ La téléopération (téléassistance et téléexploitation)
- ✓ La qualification des transactions
- ✓ L'assistance en voie automatique
- ✓ La maintenance de premier niveau (préventive, curative, contrôle, diagnostic)
- ✓ Le service d'appel client « 3605 »
- ✓ Le recouvrement de la recette péage (lutte contre la fraude).

Elle précise qu'effectuer ces nouvelles missions ne nécessite aucune modification de statut pour les salariés du péage et qu'aucun changement d'affectation ne sera imposé sans l'accord préalable des salariés.

### TECHNICIEN PEAGE OUI, TECHNICIEN DE SURFACE NON !

Enfin, nous ne pouvons résister au plaisir de retranscrire mot pour mot la phrase suivante, inscrite noir sur blanc dans le courrier envoyé par la direction aux organisations syndicales et aux élus du CCE :

**« Ne font pas partie des nouvelles activités de l'évolution du péage les activités liées à l'entretien des gares de péage : ménage, nettoyage des voies, tonte. Ces activités sont réalisées par les ouvriers d'entretien de la filière viabilité. »** Face à ces engagements et poussée par une forte attente bien légitime des salariés, la CFDT a émis un avis favorable au projet présenté. (Seuls 2 syndicats se sont officiellement prononcés au CCE...)

**Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'agir enfin sur le mal être et le manque de visibilité qui perdurent depuis trop longtemps dans cette filière. Même si un certain nombre de points restent encore à clarifier sur le terrain, la CFDT accompagnera avec vigilance et réalisme tous les salariés concernés par cette évolution. Vous pouvez compter sur nous !**